

**Province de Québec  
Comté de Labelle  
Municipalité de Nominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2014, à la salle du conseil « J.-Anthime-Lalande », à dix-neuf heures trente, à laquelle séance étaient présents(es) :

Monsieur le conseiller :	Gaétan Lacelle
Monsieur le conseiller :	Louis-Philippe Poirier
Madame la conseillère:	Diane L'Heureux
Monsieur le conseiller :	Ignace Denuette
Madame la conseillère:	Nathalie Auger
Madame la conseillère :	Carole Tremblay

formant quorum sous la présidence de :  
Monsieur le maire Georges Décarie

Monsieur Robert Généreux, secrétaire-trésorier et directeur général, était également présent.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2014 et des séances extraordinaires du 28 avril 2014 et du 5 mai 2014
- 1.3 Autorisation de paiement des comptes d'avril 2014
- 1.4 Dépôt du rapport financier de l'année 2013 et du rapport du vérificateur
- 1.5 Nomination du vérificateur
- 1.6 Dons aux organismes
- 1.7 Augmentation de la limite de crédit avec Visa Desjardins
- 1.8 Tournoi de golf-bénéfice et tour cycliste 2014 du CLD d'Antoine-Labelle
- 1.9 Appui à la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »
- 1.10 Entériner la mesure disciplinaire pour l'employé numéro 20-530

### **2. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 2.1 Appui à la municipalité de Mont-Saint-Michel, Schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI)

### **3 TRANSPORTS**

- 3.1 Adoption du règlement numéro 2010-346-2 modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité
- 3.2 Entériner l'embauche de monsieur Michel Desroches, Service des travaux publics
- 3.3 Embauche de monsieur Richard Loiselle, Service des travaux publics
- 3.4 Embauche de monsieur Jérémie Généreux, Service des travaux publics
- 3.5 Ajustement du coût du carburant diesel en vertu du contrat pour l'entretien des chemins d'hiver
- 3.6 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2013
- 3.7 Bouclage du réseau électrique d'Hydro-Québec

### **4 HYGIÈNE DU MILIEU**

- 4.1 Ajustement du coût du carburant diesel en vertu du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles

### **6. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

- 6.1 Démission de madame Pascale Duquette, à titre d'assistante inspecteur en bâtiment et technicienne forestière
- 6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – demande de permis d'agrandissement, matricule 2141-30-1129
- 6.3 Appui à la MRC des Pays-d'en-Haut, travaux de stabilisation au km 17,8 du parc linéaire le P'tit train du Nord

**7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Demandes d'aide financière de la Maison des Jeunes de la Vallée de la Rouge inc.
- 7.2 Autorisation d'appel d'offres, construction d'une gloriette

**8. DÉPÔT DES RAPPORTS**

- 8.1 Service de la prévention des incendies
- 8.2 Service des travaux publics
- 8.3 Service de l'urbanisme
- 8.4 Service des loisirs

**9. INFORMATION DES ÉLUS**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution 2014.05.118**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.119**  
**Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2014 et des séances extraordinaires du 28 avril 2014 et du 5 mai 2014**

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2014 et des séances extraordinaires du 28 avril 2014 et du 5 mai 2014, tels que présentés.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.120**  
**Autorisation de paiement des comptes du mois d'avril 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU :

- d'autoriser le paiement des comptes du mois d'avril 2014 selon
  - o la liste des chèques totalisant 317 338,53 \$
  - o les prélèvements totalisant 13 393,34 \$
  - Pour un GRAND TOTAL de 330 731,87 \$

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.121**  
**Dépôt du rapport financier de l'année 2013 et du rapport du vérificateur**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU de recevoir pour dépôt le rapport financier annuel pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2013 et le rapport du vérificateur d'Amyot, Gélinas, comptables agréés.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.122**  
**Nomination du vérificateur**

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit nommer un vérificateur comptable;

IL EST PROPOSÉ MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la firme Amyot Gélinas, comptables agréés, soit nommée vérificateur comptable pour l'exercice financier 2014 et d'accepter leur offre de service du 2 mai 2014 au coût de onze mille trois cent cinquante dollars (11 350 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.123**  
**Dons aux organismes**

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière reçues de divers organismes;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'entériner les dons accordés aux organismes suivants :

Le Chœur Entramis : 50 \$

Centre L'Impact : 200 \$

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.124**  
**Augmentation de la limite de crédit avec Visa Desjardins**

CONSIDÉRANT que madame Céline Robidoux et monsieur Robert Charette sont détenteurs de carte Visa Desjardins pour et au nom de la municipalité de Nominingue;

CONSIDÉRANT que la limite de crédit pour chaque détenteur est de mille dollars (1 000 \$)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de majorer la limite de crédit pour répondre aux besoins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications quant au détenteur d'une carte;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU de demander à Visa Desjardins d'annuler la carte pour le détenteur monsieur Robert Charette, d'émettre une nouvelle carte au nom de monsieur Robert Généreux et d'autoriser la limite de crédit pour ce détenteur à cinq mille dollars (5 000 \$).

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.125**  
**Tournoi de golf-bénéfice et tour cycliste 2014 du CLD d'Antoine-Labelle**

CONSIDÉRANT la tenue de la 15<sup>e</sup> édition du tournoi de golf-bénéfice et de la 1<sup>re</sup> édition du tour cycliste du CLD d'Antoine-Labelle, le 11 juin 2014, au Club et Hôtel du golf Nominingue;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés permettront à des entreprises de mettre de l'avant des projets structurants pour notre économie;

CONSIDÉRANT que ce tournoi réunit chaque année plusieurs entrepreneurs, dirigeants et décideurs impliqués dans le développement économique de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de mille quarante dollars (1 040 \$) au CLD d'Antoine-Labelle, à être versée de la façon suivante :

- achat de quatre (4) billets pour le golf et souper à cent soixante dollars (160 \$) chacun;

ET

- une commandite d'un montant de quatre cents dollars (400 \$).

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.126**

**Appui à la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »**

CONSIDÉRANT la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » a pour objectif que le gouvernement reconnaisse les besoins criants des organismes communautaires, et par le fait même, assure un financement suffisant et récurrent aux organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que la motion, adoptée le 14 mai 2013, par tous les partis de l'Assemblée nationale à l'effet de rehausser le financement des organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux, ne doit pas tomber dans l'oubli et doit se concrétiser par des engagements clairs;

CONSIDÉRANT que les organismes communautaires sont indispensables et représentent un dernier filet social pour des milliers de personnes au Québec, ils constituent des lieux privilégiés, enracinés dans leurs communautés, pour apporter des réponses aux besoins identifiés par les gens eux-mêmes;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'appuyer la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », afin que les organismes communautaires soient reconnus par un financement adéquat en provenance d'un programme de subvention qui respecte la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.127**

**Entériner la mesure disciplinaire pour l'employé numéro 20-530**

CONSIDÉRANT la mesure disciplinaire imposée par le directeur général adjoint à l'employé numéro 20-530;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'entériner la mesure disciplinaire imposée à l'employé numéro 20-530 par le directeur général adjoint, tel qu'expliqué dans la lettre du 8 mai 2014.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.128**

**Appui à la municipalité de Mont-Saint-Michel, Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI)**

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle prévoit des visites de prévention des risques élevés et très élevés, lesquelles doivent être faites par un technicien en prévention incendie;

CONSIDÉRANT que les officiers et pompiers volontaires doivent être formés suite à leur embauche;

CONSIDÉRANT les coûts qu'engendrent ces formations;

CONSIDÉRANT qu'il est pertinent de valoriser le rôle des pompiers volontaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Saint-Michel, par sa résolution numéro 14-04-64, demande à la MRC d'Antoine-Labelle une modification au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU d'appuyer la municipalité de Mont-Saint-Michel dans sa demande à la MRC d'Antoine-Labelle que lors de la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, de modifier celui-ci afin de reconnaître la formation des pompiers et officiers comme pertinente pour effectuer les visites de prévention des risques élevés et très élevés dans le but de ne pas embaucher un technicien en prévention incendie pour ce travail.

ADOPTÉE

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE**

**Règlement numéro 2010-346-2 modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité**

ATTENDU que le règlement numéro 2010-346 établit, à l'article 5, les endroits où peuvent circuler les véhicules hors route;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajouter un trajet permettant aux véhicules hors route de traverser Nominingue et ainsi être reliés à d'autres circuits;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire tenue le 14 avril 2014;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

L'article 5 du règlement numéro 2010-346 est modifié en ajoutant ce qui suit :

Chemin des Bruants :	0,035 km, de la Route 321 au chemin des Gros-Becs
Chemin des Gros Becs :	0,12 km, du chemin des Bruants au chemin des Faucons
Chemin des Faucons :	4,8 km, du chemin des Gros-Becs jusqu'à l'ancien chemin Chapleau

Un croquis de ces chemins est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante à toutes fins que de droit.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à l'unanimité par le conseil de la municipalité de Nominigüe, lors de sa séance tenue le douzième jour de mai deux mille quatorze (12 mai 2014).

---

Georges Décarie  
Maire

---

Robert généreux, ing., M.A.  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général

Avis de motion : 14 avril 2014  
Adoption : 12 mai 2014  
Avis public :

**Résolution 2014.05.129**

**Adoption du règlement numéro 2010-346-2 modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité**

CONSIDÉRANT que copie du règlement a été remise aux membres du conseil conformément à la loi et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2010-346-2, modifiant l'article 5 du règlement numéro 2010-346 autorisant la circulation de véhicules hors route sur certains chemins de la Municipalité, tel que présenté.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.130**

**Entériner l'embauche de monsieur Michel Desroches, Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre supplémentaire au Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME NATHALIE AUGER

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Michel Desroches, à titre de journalier, pour la période du 30 avril 2014 jusqu'à la mi-septembre 2014, ayant un statut de personne salariée temporaire, selon les dispositions de l'article 4.09 b) de la convention collective et, compte tenu de son expérience pertinente, d'établir sa rémunération à 100% de l'échelle salariale dès sa première journée de travail.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.131**

**Embauche de monsieur Richard Loiselle, Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au Service des travaux publics pour la période estivale;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Richard Loiselle, à titre d'étudiant, pour le Service des travaux publics, au salaire établi à la convention collective en vigueur à la Municipalité, pour la période estivale et selon les besoins.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.132**

**Embauche de monsieur Jérémie Généreux, Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT les besoins en main-d'œuvre au Service des travaux publics pour la période estivale;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'entériner l'embauche de monsieur Jérémie Généreux, à titre d'étudiant, pour le Service des travaux publics, au salaire établi à la convention collective en vigueur à la Municipalité, pour la période estivale et selon les besoins.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.133**

**Ajustement du coût du carburant diesel en vertu du contrat pour l'entretien des chemins d'hiver**

CONSIDÉRANT que le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver entre Recyclage Jorg inc. et la Municipalité inclut une clause d'ajustement relative à la variation de coût du carburant diesel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette clause et selon les calculs de la Municipalité, il y a un ajustement à faire pour la saison 2013-2014 ;

CONSIDÉRANT que ledit ajustement représente un montant de quarante-cinq mille cinq cent soixante-dix-huit dollars et soixante-douze cents (45 578,72 \$), plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'un acompte de dix-sept mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars et neuf cents (17 395,09 \$), plus les taxes applicables, a déjà été versé à l'entrepreneur Recyclage Jorg inc. (résolution 2014.02.036);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'autoriser de payer, à Recyclage Jorg inc., le solde de l'ajustement prévu au contrat pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2013-2014, lequel totalise un montant de vingt-huit mille cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-trois cents (28 183,63 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.134**

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2013**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de trois cent cinquante-deux mille six cent soixante-et-un dollars (352 661 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

Et RÉSOLU que la municipalité de Nominingue informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et

préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.135**

**Bouclage du réseau électrique d'Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT que le réseau de distribution électrique d'Hydro-Québec qui dessert tout le territoire de la municipalité de Nominingue est alimenté par un seul chemin;

CONSIDÉRANT que lors des pannes électriques ou défauts du réseau, Hydro-Québec ne peut alimenter la Municipalité par un autre chemin;

CONSIDÉRANT que cette situation entraîne parfois plusieurs heures sans le service;

CONSIDÉRANT qu'un bouclage du réseau électrique permettrait, dans certains cas, de livrer l'énergie rapidement via différents chemins d'alimentation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LOUIS-PHILIPPE POIRIER

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominingue demande à Hydro-Québec d'étudier la possibilité de modifier la configuration de son réseau de transport qui dessert le territoire de la Municipalité, pour y ajouter d'autres chemins, soit via le chemin du Tour-du-Lac ou via la municipalité de Lac-Saguay, afin de sécuriser les sources d'énergie et intégrer des redondances dans les sources d'alimentation en cas de défaillance du réseau.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.136**

**Ajustement du coût du carburant diesel en vertu du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT que le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles entre Recyclage Jorg inc. et la Municipalité inclut une clause d'ajustement relative à la variation de coût du carburant diesel;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette clause et selon les calculs de la Municipalité, il y a un ajustement à faire pour l'année 2013;

CONSIDÉRANT que ledit ajustement représente un montant de onze mille neuf cent vingt-sept dollars et soixante-treize cents (11 927,73 \$), plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les deux acomptes suivants ont déjà été versés à l'entrepreneur Recyclage Jorg inc. :

- a) En date du 11 février 2014, un montant de quatre mille trois cent quarante-huit dollars et soixante-dix-sept cents (4 348,77 \$) plus les taxes applicables, (résolution 2014.02.038);
- b) En date du 29 mars 2014, un montant de six mille dollars (6 000 \$), plus les taxes applicables (résolution 2014.04.097).

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR IGNACE DENUTTE

ET RÉSOLU d'autoriser le paiement, à Recyclage Jorg inc., du solde de l'ajustement prévu au contrat de collecte et transport des matières résiduelles pour l'année 2013, lequel totalise un montant de mille cinq cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-seize cents (1 578,96 \$), plus les taxes applicables.

ADOPTÉE



**Résolution 2014.05.137**

**Démission de madame Pascale Duquette, à titre d'assistante inspecteur en bâtiment et technicienne forestière**

CONSIDÉRANT la démission transmise à monsieur Robert Généreux, directeur général, le 22 avril 2014 et la clarification du 29 avril 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU

- D'accepter la démission de madame Pascale Duquette et par conséquent de mettre fin à son lien d'emploi, à la date effective de son départ;
- de remercier madame Duquette pour son excellent travail, sa collaboration et son intérêt manifesté envers la Municipalité.
- et d'autoriser la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires à son remplacement.

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.138**

**Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – demande de permis d'agrandissement, matricule 2141-30-1129**

CONSIDÉRANT la demande de permis d'agrandissement déposée pour la propriété située au 1364, chemin du Tour-du-Lac (matricule 2141-30-1129), lot 38E-6, rang 2, du Canton de Loranger;

CONSIDÉRANT que cette demande de permis doit être soumise en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), numéro 2012-363 et ses amendements;

CONSIDÉRANT la présentation des plans d'agrandissement projeté et de l'échantillon de la finition extérieure prévue;

CONSIDÉRANT que les travaux sont conformes au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA-04) s'appliquant au secteur Sainte-Croix;

CONSIDÉRANT qu'une marina publique avec le club house sera aménagée tel que requis dans la zone VB-6;

CONSIDÉRANT que la seule propriété voisine est elle aussi en pierre;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée du 24 avril 2014;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'approuver les plans d'agrandissement incluant un club house et de l'aménagement d'une marina publique, pour la propriété située au 1364, chemin du Tour-du-Lac (matricule 2141-30-1129).

ADOPTÉE

**Résolution 2014.05.139**

**Appui à la MRC des Pays-d'en-Haut, travaux de stabilisation au km 17,8 du parc linéaire le P'tit train du Nord**

CONSIDÉRANT qu'un glissement de terrain est survenu en avril 2013 au km 17,8 du parc linéaire le P'tit train du Nord;

CONSIDÉRANT que le Service de la géotechnique et de la géologie (SGG) de la Direction des chaussées du ministère des Transports du Québec (MTQ) est intervenu à la demande de la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) aux fins de fournir son assistance technique dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que le Service de la géotechnique et de la géologie (SGG) du ministère des Transports du Québec (MTQ) a produit un rapport sur les travaux de stabilisation permanents recommandés;

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'en-Haut a transmis ce rapport à la firme d'experts en génie-conseil « Équipe Laurence » pour fins d'évaluation et pour connaître l'ampleur du coût et qu'il appert que le coût des travaux de stabilisation permanents pourrait s'élever à plus de cinq cent mille dollars (500 000 \$);

CONSIDÉRANT qu'une pareille somme dépasse largement le cadre d'entretien normal d'un corridor récréatif tel que le parc linéaire le P'tit train du Nord;

CONSIDÉRANT que c'est le gouvernement du Québec, à titre de propriétaire de l'ancienne emprise ferroviaire abandonnée à laquelle a été aménagée la piste cyclable du parc linéaire le P'tit train du Nord, qui a autorisé le passage d'installations telles que la conduite de gaz naturel de Gaz Métropolitain et de l'émissaire sanitaire des eaux usées de la Régie de Piedmont et de Saint-Sauveur-des-Monts à ce même endroit;

CONSIDÉRANT l'importance économique que peut représenter le parc linéaire le P'tit train du Nord pour la région des Laurentides à preuve, plus d'un million (1 000 000) d'usagers lors de sa dernière saison estivale sur ces 230 km de parcours traversant cinq (5) MRC et plus de trente (30) municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la municipalité de Nominingue appuie la MRC des Pays-d'en-Haut dans sa demande au ministère des Transports du Québec, en sa qualité de propriétaire de l'ancienne voie ferroviaire abandonnée du Canadien Pacifique sur laquelle a été aménagée la piste cyclable du P'tit train du Nord, de voir à effectuer les travaux de stabilisation permanents aux fins de sécuriser les lieux tel que le recommande son propre Service de la géotechnique et de la géologie (SGG), et ce, à ses frais.

ADOPTÉE

#### **Résolution 2014.05.140**

#### **Demandes d'aide financière de la Maison des Jeunes de la Vallée de la Rouge inc.**

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes de la Vallée de la Rouge inc. accomplit de belles réalisations auprès des jeunes de notre communauté et qu'il est important de les soutenir dans leur démarche;

CONSIDÉRANT que le financement des activités représente un défi de taille pour cet organisme;

CONSIDÉRANT que la Maison des Jeunes désire mettre sur pied un tirage-bénéfice afin d'amasser des fonds;

CONSIDÉRANT que des sommes ont été prévues au budget 2014 afin d'aider financièrement cet organisme qui œuvre auprès de nos jeunes;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de huit mille trois cents dollars (8 300 \$), à la Maison des Jeunes de la Vallée de la Rouge inc., ce qui représente une contribution annuelle de huit mille dollars (8 000 \$) et trois cents dollars (300 \$) pour l'impression des billets et publicité du tirage-bénéfice.

ADOPTÉE

#### **Résolution 2014.05.141**

#### **Autorisation d'appel d'offres, construction d'une gloriette**

CONSIDÉRANT que pour le projet « Hameau de la Gare », la Municipalité, par la résolution 2013.08.243, contribue par la construction d'une gloriette;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLE TREMBLAY

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général ou son remplaçant à procéder aux différentes étapes d'appel d'offres sur invitation dans le but d'octroyer un contrat pour la construction d'une gloriette au « Hameau de la gare ».

ADOPTÉE

**Dépôt des rapports**

**Service de la prévention des incendies**

[Dépôt du rapport mensuel d'avril 2014 des statistiques de l'année en cours concernant les interventions du Service des incendies.](#)

**Service des travaux publics**

[Dépôt du rapport des travaux effectués en avril 2014 par le Service des travaux publics.](#)

[Dépôt du rapport relatif à la qualité de l'eau potable et les équipements de l'usine d'eau potable durant le mois d'avril 2014.](#)

**Service d'urbanisme**

[Dépôt du rapport du Service d'urbanisme concernant les permis émis pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2014.](#)

**Service des loisirs**

[Dépôt du rapport du travail effectué durant le mois d'avril 2014, par le Service des loisirs.](#)

[Dépôt du rapport de la responsable de la bibliothèque, incluant les statistiques.](#)

**Résolution 2014.05.142**

**Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DIANE L'HEUREUX

ET RÉSOLU que la séance soit levée.

ADOPTÉE

---

Georges Décarie  
Maire

---

Robert Généreux, ing., M.A.  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général

**Certificat de crédit # 2014-05**

Je, soussigné, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de Nominique aux termes des résolutions adoptées lors de la séance du douze mai deux mille quatorze (12 mai 2014).

À Nominique, ce douzième jour de mai 2014.

---

Robert Généreux, ing., M.A.  
Secrétaire-trésorier et  
Directeur général

*Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.*